



**CCAS Seignosse**

*Conseil d'Administration du 19 mars 2025*

DEPARTEMENT  
des Landes

*Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration*

C.C.A.S

de

SÉANCE ORDINAIRE du 19.03.2025

SEIGNOSSE

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr PECASTAINGS Pierre en session ordinaire.

**Etaient présents :**

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Jean-Marc LESOUF,  
Mesdames Martine BACON-CABY, Carine QUINOT, Sylvie PAUCET-  
ALHAITS, Maria LEGENDRE

**Excusés :**

Messieurs Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Patrice BEZIAT  
Madame Quitterie HILDELBERT, Sylvie LOUSTALET

**Secrétaire de séance :** Martine BACON CABY

**Nombre de Conseillers**

**en exercice : 11**

**Nombre de présents : 7**

**Nombre de votants : 8**

Délibération : 2025-03-19\_07

**OBJET :** AFFECTATION RESULTATS DE L'EXERCICE 2024, BUDGET PRINCIPAL CCAS

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'approbation du compte administratif 2024 du budget principal ;

**CONSIDERANT** les éléments détaillés ci-dessous :

**BUDGET PRINCIPAL C.C.A.S. 2024 :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	44722,08 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	8071,21 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2024</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	2278,82 €
Solde d'exécution cumulé	10350,03 €
<b>Restes à réaliser au 31.12.2024</b>	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde	0,00 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2024</b>	
Solde d'exécution cumulé	€
Solde des restes à réaliser	€
<b>Besoin de financement total</b>	NEANT
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	-13901,72 €
Résultat antérieur reporté	44722,08 €
<b>Total à affecter</b>	<b>30820,36 €</b>

Après délibération, le conseil d'administration, à l'unanimité :

**Article 1 : AFFECTE** le résultat cumulé 2024 de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

Affectation en section d'investissement (001) = 0 €

Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2025 = 30820,36 €

(Report à nouveau créditeur 002)

**Article 2 :** Monsieur le Président est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Et ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du CCAS

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 040-264002916-20250319-2025\_03\_19\_07-DE



- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DELIBERATION TELETRANSMISE A  
M. le Représentant de l'Etat  
Le 24 mars 2025  
Rendu exécutoire le 25 mars 2025  
Et publiée le 25 mars 2025  
(Loi du 02/03/1982  
Complétée Loi 22/07/82)

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pierre PRICASTAINGS

